

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 11 Avril 2013

DGS/JCL/CA

Compte rendu

--- oOo ---

Date de convocation : le 5 Avril 2013
Nombre de Conseillers en exercice : **39**

L'An deux mille treize, le onze du mois d'Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Bernard GERARD, Député-Maire**.

Etaient présents : Annette DARNEL, Didier ELLART, Joëlle LONGUEVAL, Christian LOISON, Catherine JONCQUEZ, Denis TONNEL, Alain CHASTAN, Sophie ROCHER, Pierre VERLEY, Noël DUPARQUE, Andrée LAMOTTE, Emile ROUZE, Alain MONCHECOURT, Fanny DUPONT, Christine MASSY, Luigi CICERO, Gisèle DUPUREUR, Marie-Pascale POLLET, René HODEN, Pascale MARTIN, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Françoise GOUBE, François ROCHET, Jean-Louis MUNCH, Patrice ADJIBI, Marc-Antoine MARCON, Eve-Marie BATTAVOINE, Jean-Pierre LAVA, Françoise MALBRANQUE,

Philippe HARQUET, Balbina MONTEIRO, Marc DELEURY, André BOUTRY, Pascale HUBERT, Martine ROUSSEL-VANHEE.

Etaient excusés :

Jean-Paul HOFMANN ayant donné pouvoir à Didier ELLART
Patrick DOURIEZ ayant donné pouvoir à Catherine JONCQUEZ
Caroline DUQUESNE-BECKELINCK ayant donné pouvoir Denis TONNEL

--- oOo ---

Assistaient à la réunion : Didier JACQUELINE, Patrick ANSAR, Jean-Maurice DE RUYTER, Jean-Bernard HUYGHE, Peggy DEPREZ, Dorothée FONTAINE, Sylvie LAMBERT, Jean-Claude LECLERCQ, Christine MAHMOUDI, Edith MASSE, Bruno REYDET, Laurence VEDRENNE, Loïc CATHELAIN.

PREMIERE PARTIE

Monsieur le Député-Maire procède à l'**appel des membres du Conseil Municipal** et constate que le **quorum** est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Il propose de désigner Pierre VERLEY comme **Secrétaire de Séance**.

Il soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal, le **Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du Jeudi 28 Février 2013** et celui-ci est adopté à l'unanimité.

---oOo---

Monsieur le Député-Maire présente les **Décisions Municipales** tout en précisant que si elles n'appellent pas de vote, elles peuvent toujours susciter quelques explications complémentaires.

Les décisions municipales concernent le plus souvent des conventions passées pour le fonctionnement de la Mairie au quotidien et sont prises en vertu de la délibération du 16 Mars 2008 reçue en Préfecture le 25 mars 2008, confiant au Maire, par délégation, les compétences prévues aux Articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elles n'engagent pas de dépenses particulièrement importantes et s'inscrivent dans des politiques déjà décidées.

DÉCISIONS MUNICIPALES

AFFAIRES JURIDIQUES

Le 24 Janvier 2013 : Décision d'ester en justice suite au recours en annulation formulé contre le permis de construire délivré le 13 Novembre 2012 à la Société BOUYGUES IMMOBILIER, 20 Allée du Château Blanc à WASQUEHAL, sur un terrain situé 55 Rue Jules Delcenserie. (2013_01_N°0003_DEC)

Le 24 Janvier 2013 : Décision d'ester en justice suite au recours en annulation formulé par la Société NORGLASS, dont le siège social est à MARCQ-EN-BAROEUL, 106 Rue Jules Delcenserie, à propos du marché public passé avec l'Entreprise TROUSSON, portant sur la fourniture et la pose de produits verriers.
(2013_01_N°0004_DEC)

Le 28 Janvier 2013 : Fourniture et livraison de produits et matériel d'entretien : conclusion de marchés pour un montant total annuel de 112.500,00 Euros TTC attribués comme suit : lots 1,3,4,5,6 à NES PRO HYGIENE SERVICE et les lots 2 et 7 à SOCOLDIS.
(2013_01_N°0005_DEC)

Le 15 Février 2013 : Travaux de second oeuvre : conclusion d'un marché à bons de commande, pour un montant annuel estimé à 180.000 euros par lot, attribué aux Sociétés MENUISERIES CHARPENTE POLET FRERES pour le lot 1 et ROUZE pour le lot 2. (2013_02_N°0006_DEC)

Le 15 Février 2013 : Travaux d'électricité : conclusion d'un marché à bons de commande, pour un montant annuel estimé à 250.000 euros attribué à la Société LE COMTE, dont le siège est à ROUBAIX. (2013_02_N°0007_DEC)

Le 14 Mars 2013 : Acceptation du versement d'une indemnité d'assurances d'un montant de 224,50 euros correspondant au sinistre survenu le 2 Octobre 2012 (véhicule immatriculé AA 050 CL). (2013_03_N°0008_DEC)

AFFAIRES CULTURELLES - ANIMATION

Le 4 Février 2013 : Spectacle musical Country, le 6 Juin 2013 : conclusion d'un contrat d'engagement avec Etoile, 98 Avenue Gustave Dron – 59200 Tourcoing. Coût = 2.400 euros TTC : soit un acompte de 500 euros TTC et un solde de 1.900 euros TTC. (2013_01_N°0001_DEC)

Le 2 Avril 2013 : Représentation d'un spectacle de variétés par JENIFER, le 14 Juillet 2013 à l'Hippodrome : conclusion d'une convention de prestation de service avec la Société DIVAN PRODUCTION – Coût 30.000 euros TTC. (2013_03_N°0009_DEC)

L'ensemble de ces Décisions Municipales est transmis à la Préfecture du Nord

--- oOo ---

DEUXIEME PARTIE

DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

DELIBERATIONS	INTERVENANTS	Page
Monsieur le Maire		
2013_04_n°0028 : Hôtel de ville : travaux d'accessibilité tous publics – demande de subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire de Monsieur Bernard GERARD, Député	Monsieur le Maire Joëlle LONGUEVAL Philippe HARQUET	6-7-8
2013_04_n°0029 : Ecoles élémentaires – acquisition de tableaux numériques interactifs – demande de subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire de Monsieur Bernard GERARD, Député	Monsieur le Maire Joëlle LONGUEVAL Philippe HARQUET	6-7-8

FINANCES – CONTROLE DE GESTION – PROSPECTIVE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES Jean-Paul HOFMANN		
2013_04_N°0030 : Décision modificative n°1 – Exercice 2013 – Budget Ville	Martine ROUSSEL-VANHEE	8
2013_04_N°0031 : Décision modificative n°1 – Exercice 2013 – Budget Hippodrome	Martine ROUSSEL-VANHEE	8
TRAVAUX – URBANISME – LOGEMENT – QUALITE ENVIRONNEMENTALE, DEMOCRATIE PARTICIPATIVE, AFFAIRES JURIDIQUES ET ACHAT PUBLIC Annette DARNEL		
2013_04_N°0032 : Cession de terrain – Avenue Edouard Schwoob – Lot N°2		
2013_04_N°0033 : Cession de terrain – Avenue Edouard Schwoob – Lot N°3		
2013_04_N°0034 : Cession de terrain – Avenue Edouard Schwoob – Lot N°4		
2013_04_N°0035 : Cession de terrain – Avenue Edouard Schwoob – Lot N°5		
2013_04_N°0036 : Cession de terrain – Avenue Edouard Schwoob – Lot N°6		
2013_04_N°0037 : Hippodrome de Marcq-en-Baroeul Serge Charles – Société des Courses du Croisé Laroche	Monsieur le Maire Marc DELEURY Martine ROUSSEL-VANHEE	8-9-10-11
2013_04_N°0038 : Rue Gabriel Péri – échange foncier avec la Société Logis Métropole et constitution de servitudes	Monsieur le Maire Annette DARNEL Martine ROUSSEL-VANHEE	11
2013_04_N°0039 : Logements mis à la disposition du Personnel Municipal	Monsieur le Maire Philippe HARQUET	12
SPORT - PREVENTION – SANTE – PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES Didier ELLART		
2013_04_N°0040 : Association «Prévention Culture Formation» (FCP) : subvention pour l'intervention de deux animateurs Salle Jean Degros	Monsieur le Maire Didier ELLART Philippe HARQUET	13-14
2013_04_N°0041 : Championnat Régional Nord Picardie de karting – prime d'encouragement en faveur de Sébastien GANTOIS pour sa participation		

<p>2013_04_N°0042 : Marcq Handball : subvention exceptionnelle dans le cadre du projet d'un Tournoi International des 18, 19 et 20 Mai 2013</p>		
<p>2013_04_n°0043 : Rotary Club d'Armentières : demande de subvention exceptionnelle pour le projet «le Rotary court pour la Maison Familiale Hospitalière», les 11 et 12 mai 2013</p>	<p>Monsieur le Maire Martine ROUSSEL- VANHEE</p>	<p>14-15</p>
<p>ENSEIGNEMENT – ACTIONS EDUCATIVES Joëlle LONGUEVAL</p>		
<p>2013_04_n°0044 : Participation des 18 communes du versant nord-est en matière de réciprocité scolaire – Année scolaire 2012/2013</p>		
<p>2013_04_n°0045 : Accord de réciprocité en matière scolaire entre les villes de La Madeleine et Marcq-en-Baroeul – Année scolaire 2012/2013</p>		
<p>2013_04_n°0046 : Ecole Raymond Derain : attribution d'une subvention dans le cadre d'un déplacement pédagogique à Paris pour des élèves de cours élémentaire – Année scolaire 2012/2013</p>		
<p>2013_04_n°0047 : Ecole Notre Dame de Lourdes : attribution d'une subvention dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte en Normandie - Année scolaire 2012/2013</p>	<p>Balbina MONTEIRO</p>	<p>15</p>
<p>2013_04_n°0048 : Ecole Saint Aignan : attribution d'une subvention dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte à Pont Saint Esprit dans le Gard - Année scolaire 2012/2013</p>	<p>Balbina MONTEIRO</p>	<p>15</p>
<p>RELATIONS INTERNATIONALES, ACTIONS HUMANITAIRES, PROTOCOLE ET DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT Denis TONNEL</p>		
<p>2013_04_n°0049 : Relations Internationales - subvention exceptionnelle au profit de l'Association «Les Amis de KUURNE» dans le cadre d'un déplacement d'une journée à YPRES, le 6 avril 2013</p>		
<p>2013_04_n°0050 : Relations Internationales – déplacements des Elus à Gladbeck dans le cadre de la Coupe de Football du Maire de Gladbeck du 21 au 23 juin 2013 : remboursement des frais divers occasionnés</p>		

2013_04_n°0051 : Bourses Humanitaires : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association «Construisons pour Madagascar»		
2013_04_n°0052 : Bourses Humanitaires : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association «Actions pour la Santé et l'Education»		
2013_04_n°0053 : Bourses Humanitaires : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association «Scouts Unitaires de France - 3 ^{eme} Lille»		
2013_04_n°0054 : Bourses Humanitaires : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association «TC Vietnam»		
2013_04_n°0055 : Bourses Humanitaires : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association «Urgence Afrique»		
2013_04_n°0056 : «Association Marcq Tiers Monde» : subvention exceptionnelle dans le cadre de l'appel à projets 2011/2012/2013 dans le domaine des actions humanitaires		
2013_04_n°0057 : Association «Enseignes de Marcq» : subvention exceptionnelle pour l'emploi d'un référent Commerce, dans le cadre du dossier FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)	Monsieur le Maire Denis TONNEL Philippe HARQUET Martine ROUSSEL- VANHEE	15-16-17

- **2013_04_n°0028** : Hôtel de ville : travaux d'accessibilité tous publics – demande de subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire de Monsieur Bernard GERARD, Député
- et
- **2013_04_n°0029** : Ecoles élémentaires – acquisition de tableaux numériques interactifs – demande de subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire de Monsieur Bernard GERARD, Député

Monsieur le Maire rappelle qu'un concours d'Architectes a été organisé, au terme duquel un Cabinet d'Architectes a été choisi en vue de la réalisation de travaux d'accessibilité à l'Hôtel de Ville. Cette délibération a pour objet de solliciter une subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire de Monsieur Bernard GERARD, Député, en vue de participer au financement de ces travaux.

Il rappelle également sa sensibilité à la cause du handicap, notamment dans le cadre du Syndicat Intercommunal Centre Métropole où son premier dossier a consisté en la réalisation de l'Institut Médico-Educatif implanté Rue de Bondues à Marcq-en-Baroeul.

Il précise par ailleurs que la deuxième délibération, relative à l'acquisition de tableaux numériques interactifs dans les écoles marcquoises, a également trait à une subvention de la Réserve Parlementaire.

Il indique que 20.000 euros seront attribués à la Ville de Marcq-en-Baroeul pour la réalisation des travaux d'accessibilité de l'Hôtel de Ville et 8.000 euros pour l'acquisition de tableaux numériques interactifs.

↳ **Intervention de Philippe HARQUET :**

« Les délibérations qui nous sont soumises reçoivent notre total soutien. L'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite à la Maison Commune qu'est la Mairie est une bonne initiative. Cela permet également à notre Ville de se mettre en conformité avec les dispositions législatives qui imposent progressivement à l'horizon 2015 de mettre fin à une discrimination de fait dans de nombreux lieux publics mais aussi dans les écoles. Pour les tableaux numériques, cette proposition de la Municipalité s'inscrit parfaitement en appui au plan collège numérique du Conseil Général qui a été adopté le 4 Juillet 2011 et qui vise à doter les 200 collèges du Département d'une infrastructure numérique complète. Je rappellerai que le Département ne se limite pas aux tableaux numériques mais couvre par une démarche volontariste tous les champs des Nouvelles Technologies de l'Information appliquées à l'Enseignement. Cela signifie plus précisément doter les collèges d'une infrastructure serveur câblage, mettre en place des équipements dédiés à l'enseignement de la plupart des disciplines (tableaux mais également des classes pupitres ou des mobiles pour les travaux dirigés), mettre en place des équipements spécifiques pour des enseignements tels que les langues ou les arts. Le Département a consacré 9 millions 7 en 2011 pour équiper les collèges en Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. La Ville de Marcq-en-Baroeul accompagne ce mouvement pour les écoles élémentaires, publiques et je suppose privées pour des initiatives ponctuelles avec les tableaux numériques interactifs et nous nous en réjouissons. La réserve parlementaire permet de financer des investissements sur le territoire dont le Député est le représentant. Aussi nous nous associons sans difficulté à ces deux demandes. J'observe que vous avez répondu à ma demande concernant les montants des subventions demandées. La majorité municipale peut compter sur notre appui pour ces deux délibérations. »

↳ **Intervention de Joëlle LONGUEVAL :**

«Je rappelle que le Département a vocation à s'occuper des collèges, et je m'inscris en faux avec les propos de Monsieur HARQUET qui, dans son intervention, affirme que nous accompagnons le Conseil Général. Nous n'avons pas à accompagner le Conseil Général puisque celui-ci ne donne pas un centime à la municipalité en ce qui

concerne les Nouvelles Technologies et que de toute façon, il n'a pas à le faire puisqu'il n'est pas compétent s'agissant des écoles. Dans le domaine de l'informatique, Marcq-en-Baroeul est en pointe depuis plus de 15 ans. Toutes nos écoles sont équipées de site high-tech et nous avons déjà 8 classes équipées de tableaux numériques auxquels s'ajouteront à la rentrée prochaine 8 classes supplémentaires. De plus, nous allons expérimenter des tablettes dans les écoles maternelles. Peut-être que le Département nous copiera-t-il un jour mais, en la matière, il a un peu de retard.»

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS/ Modem/PC)	
Les délibérations 2013-04-N°0028 et N°0029 sont adoptées à l'unanimité		

- **Délibération 2013_04_N°0030 : Décision modificative n°1 – Exercice 2013 – Budget Ville et la délibération 2013_04_N°0031 : Décision modificative n°1 – Exercice 2013 – Budget Hippodrome**

↳ **Intervention de Martine ROUSSEL-VANHEE :**

«Nous nous abstiendrons sur le vote de ces deux délibérations, n'ayant pas voté le budget primitif. »

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS/ Modem/PC)	
Les délibérations 2013-04-N°0030 et N°0031 sont adoptées à l'unanimité		

- **2013_04_N°0037 : Hippodrome de Marcq-en-Baroeul Serge Charles – Société des Courses du Croisé Laroche**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de régulariser une opération réalisée par la Société des Courses. Il rappelle que *«l'Hippodrome de Marcq-en-Baroeul fonctionne très bien avec environ 35 demi-journées de courses par an (courses Nationales avec PMU nationaux). La Société des Courses a parfois des difficultés à loger tous les chevaux. Elle avait réalisé la construction de boxes alors que dans le*

cadre d'une occupation précaire, elle ne peut bénéficier de droits réels sur cet hippodrome. Elle ne peut donc procéder à la construction de quelque édifice que ce soit qui serait sa propriété. Compte-tenu de l'excellence des relations que nous entretenons avec la Société des Courses, nous avons souhaité régulariser cette situation de façon à ce que ces boxes restent la propriété de la Ville. A l'issue de plusieurs semaines de discussion, nous avons donc conclu un accord amiable avec la Société des Courses.»

↳ Intervention de Marc DELEURY :

«Cette délibération, dont nous avons été avisés en Commission «Urbanisme», n'en reste pas moins surprenante. Tout à chacun sait que l'hippodrome est propriété de la Ville et cette information a sans aucun doute été portée à la connaissance de la Société des Courses du Croisé Laroche. Du reste, la Chambre Régionale des Comptes avait déjà attiré l'attention de la municipalité sur les spécificités de l'Hippodrome Serge CHARLES. Les travaux menés par la Société des Courses sont probablement fondés mais le non-respect des prérogatives du propriétaire et la méthode de règlement du litige peuvent être perçues comme une volonté de l'occupant de se soustraire aux règles d'appel d'offres des marchés publics. Certes, nous n'ignorons pas que l'Association Société des Courses du Croisé Laroche, bien que co-contractant, soit placée sous une réglementation totalement spécifique ; que par ailleurs vous ne manquez pas de rappeler que c'est l'un des seuls hippodromes, si ce n'est le seul en France, à apporter à une collectivité, une redevance non négligeable. Vous conviendrez néanmoins que la méthode employée par la Société des Courses est plus ou moins cavalière. En effet, ces travaux sont d'une visibilité significative et il est difficile de croire qu'ils aient été réalisés à l'insu des services municipaux, ne serait-ce que parce que la Ville se devait de donner son autorisation avant le début de la construction des huit boxes pour chevaux. La délibération indique qu'un accord a été trouvé après discussion avec la Société des Courses. Cette autojustification nous interpelle. Par ailleurs, compte-tenu des prix de marchés pour la construction de boxes, la facture est plutôt lourde, pour ne pas dire salée. J'ai même crû à un moment que l'on allait y loger des yearlings ou faire des boxes 4 étoiles. Notre groupe ne peut cautionner cet arrangement à 153.000 euros parce qu'il s'agit tout de même de l'argent des Marcquois. Merci de votre attention.»

↳ Intervention de Martine ROUSSEL-VANHEE :

«Je pense que cette délibération, qui a certes été discutée en commission à laquelle je n'ai pu assister pour des raisons familiales, mérite ce soir quelques informations complémentaires. Il s'agit d'une indemnité de 153.000 euros versée à la «Société des Courses du Croisé Laroche» pour l'aménagement sur le site de 8 nouveaux boxes. Dans un premier temps, la Ville qui est propriétaire du foncier, a dû forcément accorder un permis de construire pour leur aménagement ! Monsieur le Député-Maire pourquoi l'avoir signé ? J'ai l'impression, Monsieur le Maire, qu'il n'y a pas eu de permis de construire et que vous n'avez pas signé de document.»

Est-ce que la Ville est appelée à financer la Société des Courses avec pour seul avantage d'être propriétaire de l'Hippodrome ?

Une telle somme, c'est à dire 153.000 euros, aurait pu être consacrée aux personnes en difficulté de logement. Il y a quelques années, mon prédécesseur Didier ROUSSEL avait mis en évidence le fait que l'on consacrait à Marcq-en-Baroeul, plus d'argent pour un box destiné à un cheval que pour loger des personnes ...

Autre question, Monsieur le Député-Maire : si la Société des Courses renouvelle une opération du même type sur le site de l'Hippodrome, le maître d'ouvrage (c'est-à-dire la commune de Marcq) accordera-t-elle à nouveau une indemnité à la Société occupante ?

Je vous remercie de bien vouloir nous donner quelques explications.»

↳ Intervention de Monsieur le Maire :

«Je crois qu'il faut vraiment ramener les choses à leur juste proportion. Nous avons un excellent partenariat avec la Société des Courses. Il conviendrait peut-être même un jour d'expliquer comment fonctionne une Société des Courses composée de bénévoles animés par une vraie passion et qui accomplissent un travail énorme.

La Société des Courses est une des rares en France à payer un loyer à son propriétaire, puisqu'elle verse à la Ville 200.000 euros par an. Quand a été réalisée la dernière vague des travaux à l'Hippodrome, sur un total de 2,4 Millions d'euros, la Société des Courses a participé à hauteur de 800.000 euros au financement desdits travaux, la Ville n'ayant eu à déboursier que 1,6 Million. Dans le cadre d'un partenariat respectueux, dès qu'une difficulté survient, on essaye de la surmonter. Dans le cadre des manifestations organisées à l'Hippodrome, la Société des Courses avait su obtenir l'organisation du Grand Prix de l'Union Européenne du Trot qui représente la plus grande manifestation européenne dans ce domaine. Elle avait donc voulu réaliser des boxes dignes de ce nom. Dans ce contexte, il nous a semblé équitable plutôt que d'aller devant des tribunaux, de trouver une solution respectueuse de chacun. J'estime donc qu'il s'agit là d'un bon accord qui de surcroît conforte notre patrimoine.

J'attire votre attention sur le fait qu'hier matin, j'avais rendez-vous au cabinet du Ministre du Budget, Monsieur CAZENEUVE, pour discuter d'un problème lié à un amendement voté dans le cadre de la dernière loi de finances, au terme duquel la redevance perçue par la Ville sur les paris, à hauteur de 150.000 euros, irait désormais aux intercommunalités. L'auteur de cet amendement avait constaté que beaucoup d'hippodromes appartenaient à des intercommunalités. Mais quand c'est la Ville qui est intégralement propriétaire et paye depuis des années tous les travaux, il est normal que ce soit elle qui récupère cette redevance. Je présenterai donc, en tant que parlementaire, un amendement pour régulariser cette situation car il me paraîtrait assez inéquitable que cette redevance puisse partir à la Communauté Urbaine».

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 35 (Groupe Majoritaire/Modem) Contre = 4 (PS : Philippe HARQUET, Marc DELEURY ; PC : Balbina MONTEIRO ; Martine ROUSSEL-VANHEE)	
La délibération 2013-04-N°0037 est adoptée à la Majorité Absolue		

- **Délibération 2013_04_N°0038 : Rue Gabriel Péri – échange foncier avec la Société Logis Métropole et constitution de servitudes**

Monsieur le Maire rappelle que des discussions ont cours avec Logis Métropole au sujet du devenir des Résidences Lézis et Lambrecq dans le cadre du projet de démolition/reconstruction. Pour réaliser ce nouveau projet, des ajustements fonciers doivent intervenir qui font l'objet de la présente délibération, laquelle a vocation à créer des limites séparatives plus cohérentes que celles qui préexistaient.

↳ **Intervention d'Annette DARNEL :**

«Le premier immeuble qui se situe Rue Gabriel Péri est d'ores et déjà vide et sera démoli cet été. Les autres immeubles commencent à être vidés. Les riverains ont reçu toutes les explications nécessaires sur le processus de cette opération tiroir.»

↳ **Intervention de Martine ROUSSEL-VANHEE :**

«Ma question ne porte pas sur l'objet de cette délibération, que nous voterons bien entendu, mais nous souhaiterions connaître l'état d'avancement du relogement des personnes qui occupent encore le dernier immeuble de la Résidence LEZIS. A ma connaissance, il y a encore des personnes qui habitent cet immeuble et je voulais savoir comment elles allaient être relogées.»

Annette DARNEL rappelle que cette opération s'inscrit dans le temps selon différents phasages. Dans ce cadre, chaque personne est suivie individuellement et reçoit des propositions. La première partie, qui était la plus importante et qui concernait le plus grand immeuble, s'est très bien déroulée.

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS/ Modem/PC)	
La délibération 2013-04-N°0038 est adoptée à l'unanimité		

- **Délibération 2013_04_N°0039 : Logements mis à la disposition du Personnel Municipal**

Monsieur le Maire précise que cette délibération vise à la mise en conformité des dispositions relatives à la mise à disposition de logements pour le personnel municipal, ce qui concerne essentiellement les concierges ainsi que le Directeur Général des Services. Il s'agit de se conformer à un décret paru le 9 Mai 2012 ainsi qu'à une disposition réglementaire de Février 2013.

↳ **Intervention de Philippe HARQUET :**

« Cette délibération s'inscrit dans la volonté de la municipalité de régler enfin des situations anciennes qui n'avaient que trop perduré. Vous profitez de cette occasion pour remettre en cause des avantages indus et disproportionnés qui ne sont pas conformes aux dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Nous ne pouvons que nous féliciter que le personnel municipal concerné dispose désormais d'un cadre juridique actualisé et clair. Pour le Groupe Socialiste, ces régularisations doivent aussi s'accompagner des mises à jour éventuelles sur les statuts et les contrats liant la municipalité et les différents titulaires des missions concernées. Nous ne doutons pas que cela est également mis en œuvre par les services compétents. Le Groupe Socialiste restera néanmoins vigilant sur ce sujet et approuve la présente délibération. »

Monsieur le Maire considère qu'il était difficile de faire plus rapidement eu égard au caractère récent des dispositions concernées. *« Ces dispositions concernent, dans la quasi-intégralité, des personnels qui sont concierges et qui ne disposent que de petits salaires. Il faut bien comprendre que les charges afférentes à ces logements, sont parfois sans relation avec le salaire que perçoivent ces personnels. La loi sur ce sujet est assez bien faite puisqu'elle précise qu'il peut y avoir une proportion. J'ai le souci de défendre mon personnel municipal et j'entretiens des relations saines et équilibrées avec les organisations syndicales. Mon rôle, c'est à la fois de défendre mon personnel municipal et d'être équitable. Nous allons donc régulariser toutes ces situations en fonction des textes récents et nous allons demander aux Services Techniques de vérifier si des travaux d'isolation ne sont pas à réaliser dans ces immeubles afin de limiter les charges. »*

	<p>Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS/ Modem/PC)</p> <p>La délibération 2013-04-N°0039 est adoptée à l'unanimité</p>	
--	---	--

- **Délibération 2013_04_N°0040 : Association «Prévention Culture Formation» (FCP) : subvention pour l'intervention de deux animateurs Salle Jean Degros**

↳ **Intervention de Philippe HARQUET :**

«La Salle de Sport Degros, comme d'autres équipements de notre commune, reçoit parfois tardivement des jeunes pour des pratiques sportives en général hors club, qui sont par définition un peu moins encadrées, souvent faute d'adultes présents. Il s'ensuit une réelle difficulté à maintenir des équipements à un bon niveau d'entretien sur la durée et d'assurer une gestion régulée de ces salles hors du temps d'activités des clubs. Nous souhaitons donc que la contractualisation d'une action du FCP et de la Ville permette justement de résoudre la problématique de cette salle. Le FCP est sur notre Ville l'une des structures associatives les plus adéquates pour prendre en charge ce projet en direction des jeunes. Ainsi, à travers les activités sportives encadrées et en apprentissage, que nous espérons graduel, sur cette semaine qui inclut la responsabilisation à une gestion matérielle de cette salle de sport, je pense que nous pourrons un peu plus aborder les causes du manque d'encadrement actuel qui sera de ce fait, un peu plus traité à la source. Pour le Groupe Socialiste, il paraît important de pouvoir faire le bilan de cette opération, en tirer les enseignements pour éventuellement d'autres actions similaires qui s'avèreraient nécessaire sur d'autres lieux.»

↳ **Intervention de Didier ELLART :**

«C'est le Conseil Général qui a la compétence Prévention. La Ville de Marcq-en-Baroeul, quant à elle, accompagne le FCP au niveau des actions citoyennes et éducatives. Je voudrais rappeler que la Ville aide annuellement le FCP par une subvention de 26.500 euros. La délibération qui nous est proposée ce soir a trait à une demande visant à accompagner des éducateurs déjà en place pour des activités sportives et en particulier du football en salle pour une période transitoire de 4 mois. Régulièrement, nous passons sur place et cela se déroule très bien avec les jeunes qui ont l'intention, à partir du mois de Septembre, de créer une Association sportive qui permettra d'accompagner les jeunes des différents quartiers qui accèdent à cette salle de sport.»

↳ **Intervention de Monsieur le Maire :**

«Je rappelle que c'est le seul équipement public de la Ville où se déroule ce genre de manifestation le soir. Des jeunes veulent faire du sport, mais il peut arriver de temps à autre, que d'autres soient un peu plus turbulents. Nous avons d'ores et déjà des animateurs qui les accompagnent, mais nous avons considéré que pour une période déterminée de 4 mois, il fallait qu'il y ait également des animateurs du FCP qui puissent peut-être mieux identifier les projets qui pourraient émerger et apporter un travail complémentaire à celui de la Ville. Comme l'a très justement rappelé Didier ELLART, la prévention est une compétence régaliennne du Conseil Général. C'est

d'ailleurs pour cela qu'une convention tripartite avec le FCP, la Ville et le Département sera prochainement signée. Normalement, ce n'est pas nous qui devrions prendre en charge cette action. Nous versons cependant des subventions très importantes au FCP, nous finançons une demi-poste d'éducateur et nous mettons à disposition des locaux. Pour ma part, je me réjouis des bonnes relations que nous entretenons avec le FCP. Cet été encore, nous avons accompagné une belle opération au Maroc qui sera d'ailleurs renouvelée.»

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS/ Modem/PC) La délibération 2013-04-N°0040 est adoptée à l'unanimité	
--	--	--

- **Délibération 2013_04_n°0043 : Rotary Club d'Armentières : demande de subvention exceptionnelle pour le projet «le Rotary court pour la Maison Familiale Hospitalière», les 11 et 12 mai 2013**

↳ **Intervention de Martine ROUSSEL-VANHEE :**

«Certes, organiser une course pour aider au financement d'une maison familiale hospitalière est une initiative louable. Mais, par principe, nous nous abstiendrons quant au principe du versement de cette subvention.»

↳ **Intervention de Monsieur le Maire :**

«Madame ROUSSEL, je vous rejoins en partie car j'ai hésité à donner une suite favorable à cette demande. Il aurait été possible que la Ville verse directement cette subvention à la Maison Familiale Hospitalière plutôt que de passer par le Rotary Club d'Armentières. J'ai toutefois reçu cette association. L'action du Rotary ne vise pas seulement à donner de l'argent, mais également à faire en sorte que l'on puisse parler de cette Maison Familiale Hospitalière qui rend service à beaucoup de gens qui sont dans l'inquiétude. L'épreuve sportive qui est ainsi organisée consiste en des haltes dans différentes villes, de manière à mieux faire connaître cette Maison Familiale Hospitalière. Si la Ville ne peut pas financer tous les clubs service, j'ai néanmoins considéré, pour cette raison, que nous pouvions attribuer cette subvention qui, au demeurant, reste modeste.»

↳ **Intervention de Martine ROUSSEL-VANHEE :**

«Je vote Pour, mais avec des réserves ».

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 38 (Groupe Majoritaire/PS/ Modem/PC) Abstention = 1 (Annette DARNEL)	
La délibération 2013-04-N°0043 est adoptée à l'unanimité		

- **Délibérations 2013_04_n°0047 : Ecole Notre Dame de Lourdes : attribution d'une subvention dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte en Normandie - Année scolaire 2012/2013 et 2013_04_n°0048 : Ecole Saint Aignan : attribution d'une subvention dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte à Pont Saint Esprit dans le Gard - Année scolaire 2012/2013**

↳ **Intervention de Balbina MONTEIRO :**

«*Nous voterons contre le versement de nouvelles subventions à deux écoles privées.*»

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 37 (Groupe Majoritaire/PS /Modem) Contre = 2 (Balbina MONTEIRO ; Martine ROUSSEL-VANHEE)	
Les délibérations 2013-04-N°0047 et N°0048 sont adoptées à la Majorité Absolue		

- **Délibération 2013_04_n°0057 : Association «Enseignes de Marcq» : subvention exceptionnelle pour l'emploi d'un référent Commerce, dans le cadre du dossier FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)**

Monsieur le Maire rappelle que la Ville, par une délibération du mois d'Octobre 2012, a approuvé un certain nombre d'actions dans le cadre du dossier FISAC. Il se réjouit par ailleurs qu'ait été créée une Association de Commerçants qui compte aujourd'hui plus de 100 membres, et réaffirme son souhait de tout faire pour aider les commerçants Marcquois qui sont parfois confrontés à des pertes de clientèle le week-end ou lors des périodes de vacances. Il souligne le dynamisme de ces commerçants qui multiplient les initiatives afin de pouvoir financer par eux-mêmes, leurs actions de promotion. *«Il a donc été proposé aux commerçants, pour une durée déterminée, de bénéficier d'un référent pour les aider à constituer leur dossier,*

préparer leurs actions et se structurer davantage. Soulignons que parmi les actions qui doivent être mises en place, figure l'accessibilité des commerces aux personnes handicapées. Nous proposons donc de prendre en charge une partie des frais liés à cet emploi.»

↳ Intervention de Philippe HARQUET :

« Les dossiers FISAC sont préparés et défendus par les Collectivités Locales associées aux Chambres de Commerces et aux Associations de commerçants. Il en résulte que les financements publics ainsi obtenus sont versés aux Collectivités qui ensuite ventilent ces financements sur les différentes entreprises et commerces concernés en fonction des actions d'investissement qui ont été définies comme éligibles et validées. Le financement FISAC permet également de financer en partie les dépenses de fonctionnement liées à l'animation, à l'assistance technique, aux études etc... Cette aide permet aussi de disposer d'un salarié chargé des animations afin de promouvoir le commerce et l'artisanat. Je note l'ambiguïté de cette délibération car elle induit que l'animatrice sera davantage en charge de la gestion opérationnelle au quotidien de l'association que l'animatrice d'actions promotionnelles. Je rappelle également que la Municipalité a financé en 2013 pour 5.000 euros, le livre de promotion des adhérents qui est par ailleurs très réussi. Aujourd'hui, vous nous proposez également pour 2013, de financer une personne à raison de 20 heures par semaine sur des bases proche d'un SMIC, y compris charges salariales et patronales, et ce sur un an, soit 15.000 euros pour une première tranche. Sans nier la pertinence d'aider l'association «Enseignes de Marcq » à disposer d'une structure administrative et d'animation minimale, nous nous interrogeons sur l'adéquation de cette délibération et ce qui sera la réalité des faits. Plus fondamentalement, où est l'indépendance de cette Association vis à vis de la Municipalité ?»

↳ Intervention de Martine ROUSSEL-VANHEE :

«Lors d'un Conseil Municipal précédent, nous nous étions questionnées concernant une subvention exceptionnelle versée à l'Association des Enseignes de Marcq pour l'édition d'une brochure dans laquelle n'apparaissaient que les petits commerces et artisans adhérents à cette Association. Nous avons alors surtout fait référence à une politique de fond en faveur de cette profession qui souffre du manque de pouvoir d'achat et connaît de plus en plus de difficultés face à la crise, mais aussi aux grandes enseignes qui multiplient leurs soi-disant « magasins de proximité ». Est-ce que cette brochure a vraiment permis d'augmenter leurs chiffres d'affaires ?

Aujourd'hui, la ville est sollicitée de nouveau pour financer un emploi (et qui l'occupera ?) au service de cette même association à hauteur de 15.000 euros, somme conséquente, pour servir de référent commerce.

Je pense ici aux responsables bénévoles qui ont occupé des postes de Président dans les différents quartiers. Bien entendu, cette employée aura un cadre d'emploi bien défini mais permettez-nous de nous poser des questions.»

↳ Intervention de Denis TONNEL :

« S'agissant du Guide des Commerçants et Artisans, c'est volontairement que celui-ci a été réservé aux adhérents de l'association. Le but d'une association, c'est de proposer un service, notamment de la publicité, une participation à un site internet, à la page Facebook, en contrepartie d'une cotisation. Bien évidemment, ce guide a également pour vocation d'amener les non adhérents à se rapprocher de l'Association et donc à créer une émulation. La cotisation annuelle de 80 euros donne donc droit à toute une série d'animations réalisées sur l'année. S'agissant de l'impact de ce guide sur le commerce et l'artisanat, celui-ci est très net puisque chaque commerçant ou artisan proposait un coupon de réduction et qu'ils s'en déclarent très satisfaits. Nous allons réfléchir avec l'association sur la réédition ou non de ce guide une fois par an ou tous les deux ans.

S'agissant du référent, la mission de celui-ci est naturellement très cadrée. Toutes les Associations de Commerçants et d'Artisans de la Métropole disposent d'un référent. Pour une association de 117 membres à jour de cotisation, c'est un défi que d'aller chercher les cotisations en début d'année. Aujourd'hui, l'Association a lancé le Printemps du Commerce, ce qui nécessite d'aller distribuer des kits, des affiches etc..., recueillir la cotisation. Nous allons lancer une opération sur la Fête des Mères : 80 adhérents y participeront. Des kits seront à distribuer chez chaque commerçant, ce qui représente un travail considérable. Naturellement, en plus de toutes ces actions, le référent aura également vocation à développer le nombre d'adhérents. Des objectifs lui ont été fixés en fonction desquels nous espérons augmenter le nombre d'adhérents. N'oublions pas également que plus une association compte d'adhérents, plus la subvention perçue de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers est importante. S'agissant du coût, je pense que nous avons la chance d'avoir su trouver une personne aussi dynamique et positive pour un coût final de 15.000 euros.

Le FISAC a été signé. Pour autant, nous ne savons pas si nous bénéficierons de remboursements. La Ville n'a cependant pas souhaité attendre un éventuel retour financier du FISAC et entreprendre dès à présent un effort significatif par une politique forte en faveur du commerce de proximité.»

↳ Intervention de Monsieur le Maire :

«J'apporterai pour ma part, deux observations complémentaires.

La première, comme l'a précisé Monsieur TONNEL, c'est que nous espérons recevoir un financement de la part du FISAC. Mais je suis bien placé pour savoir que la ligne budgétaire du FISAC ne dispose plus d'argent. Notre grande crainte, c'est donc que le FISAC ne soit plus suffisamment abondé pour pouvoir satisfaire tous les projets. Nous avons la possibilité d'attendre de voir si nous en allions bénéficier, mais nous avons préféré engager l'action tout de suite avec ce référent, ce qui représente un geste fort de la municipalité envers les commerçants marquois.

S'agissant de ma deuxième observation, je m'attendais à ce que vous me posiez une question sur cette délibération...mais j'étais persuadé que vous alliez me demander que la subvention soit plus importante que 15.000 euros ! Nous sommes tous autour de cette table d'accord pour défendre nos commerçants, indépendamment du fait que l'on

soit de droite ou de gauche. Je considère que de notre part, c'est un très beau geste partenarial, considérant que l'Association doit également se prendre en main pour financer une partie par elle-même. C'est ce que nous avons fait. »

	<p>Membres en exercice = 39 Votants = 39</p> <p>Pour = 35 (Groupe Majoritaire/ Modem) Abstentions = 4 (Philippe HARQUET, Marc DELEURY ; Balbina MONTEIRO ; Martine ROUSSEL-VANHEE)</p> <p style="text-align: center;">La délibération 2013-04-N°0057 est adoptée à l'unanimité</p>	
--	---	--

Monsieur le Député-Maire invite ensuite les Élus à voter sur l'ensemble des autres Délibérations.

	<p><i>L'ensemble des Délibérations Municipales qui n'ont pas fait l'objet de discussion, sont adoptées à l'unanimité.</i></p>	
--	---	--

--- oOo ---

Après avoir rappelé à ses Collègues la signature du Registre des Délibérations,
Monsieur le Député-Maire les remercie pour leur participation,
ainsi que le Public et la Presse, pour leur présence,
et les Fonctionnaires Municipaux, pour leur collaboration.

Monsieur le Député-Maire invite les personnes présentes à prendre,
comme de coutume, le verre de l'amitié installé au fond de la salle.